

## AU SUJET DE L'AIDE AU FINANCEMENT DE LA MODERNISATION DES HÔPITAUX DU LÉMAN

Vous avez pu lire dans l'article du Dauphiné Libéré du 19 décembre 2017 que « Le CHAL proposait 15 millions d'Euros pour restructurer les Hôpitaux du Léman ». Cette information a suscité des interrogations voire des inquiétudes auprès du personnel de notre Etablissement. Aussi nous apportons, ci-après, les précisions suivantes.

### >> L'AIDE DU CHAL AUX HÔPITAUX DU LÉMAN

#### LA TRÉSORERIE IMMOBILISÉE DU CHAL

Dès 2016, l'ARS envisageait de suspendre son engagement portant sur sa contribution à la construction du Nouvel Hôpital à Contamine sur Arve. Une des raisons invoquées était de démontrer l'inutilité d'un tel apport conduisant à immobiliser un montant important de trésorerie. Or ce provisionnement correspondait à une politique délibérée et responsable de notre part pour étaler la charge de remboursement du Nouvel Hôpital sur la durée contractuelle de 32 ans nous liant à la société Eiffage.

### >> ...DANS LE CADRE D'UN FONDS FAVORISANT UNE POLITIQUE TERRITORIALE PLUS INTÉGRATIVE

#### UN FONDS D'INVESTISSEMENT CONÇU PAR LE DIRECTEUR FINANCIER DU CHAL

Nous avons suggéré et obtenu de l'ARS de conserver cette dotation et de l'affecter à un fonds destiné à financer des équipements de portée territoriale (systèmes d'information, modernisation de l'outil hospitalier, ...). Ce fonds, dont Vincent PÉGEOT, Directeur financier du CHAL, assure à la fois la conception et l'administration, est co-géré par les 3 établissements MCO du GHT et l'ARS. Ce fonds doit favoriser une politique territoriale plus intégrative et correspond au souhait de l'ARS de faire jouer au CHAL un rôle plus dynamique dans la mise en œuvre de cette politique. Ce prélèvement ne remet pas en cause l'ambitieux programme d'investissement autorisé pour le CHAL.

### >> ...NE REMETTANT PAS EN CAUSE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DU CHAL

#### LA FORTE ADHÉSION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CHAL

Ce prélèvement n'affecte pas, pour les prochaines années, les ressources opérationnelles d'exploitation de notre établissement (ressources en personnels, matérielles, ...). C'est dans ce contexte que le Conseil de Surveillance a suivi la proposition du Président, Martial SADDIER, dans sa séance du 18 décembre 2017 et a délibéré à l'unanimité pour aider au financement de la modernisation des Hôpitaux du Léman à hauteur de 15 millions d'Euros. Il a été rappelé à l'ARS dans cette même délibération, l'intérêt de la préoccupation du CHAL de préserver des capacités de financement pour répondre aux spécificités du bail emphytéotique hospitalier au-delà de l'année 2025.